

 <p>Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES</p>	<p>COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2025</p>
--	--

Date de convocation : 04/02/2025

Date d'affichage : 04/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Priscille CLEMENT, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS, Armelle POIRIER, Stéphanie LEVILLAIN

Etaient Absents : Alain RASSET a donné pouvoir à Stéphanie LEVILLAIN
Gilbert BAUDER a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Dominique CATEL a donné pouvoir à Alain DEHAIS
Florence COSSARD, excusée
Véronica TROGLIA

Mme Stéphanie LEVILLAIN a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	<u>OBJET :</u>
En exercice	18
Présents	13
Pouvoirs	3
Votants	16

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DEEPE JUMPING + MISE À DISPOSITION PARKING SALLE CORENTIN ANSQUER 27/28 SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Maire a reçu Mmes Urando et Prudhomme de l'Association Deep Jumping afin de faire un point sur le concours hippique qui s'est tenu les 28 et 29 septembre 2024 sur l'hippodrome de Rouxmesnil-Bouteilles.

L'évènement ayant été un réel succès, l'association souhaite inscrire la date de la 2^{ème} édition au calendrier fédéral, soit les 27 et 28 septembre 2025.

L'objectif est d'améliorer l'organisation et de la tourner autour de l'expérience du public.

A cet effet, l'association sollicite une nouvelle aide, à savoir :

- Une aide financière au moins égale ou supérieure au montant attribué en 2024 (500€)
- Une mise à disposition à titre gratuit d'un espace parking (salle Corentin Ansquer ou complexe sportif).

Mr Grout informe le Conseil municipal que la Salle Corentin Ansquer n'est pas disponible à cette date.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 €.
- Cette subvention sera imputée sur le compte 6574 du budget communal 2025

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20250210-09-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025

Affichage : 18/02/2025